

Moque-Souris à Valanjou



Visorando



Randonnée n°3537763

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Cette randonnée vous permettra de découvrir Valanjou, ses spécificités naturelles et patrimoniales avec le célèbre château de Gonnord.

Durée :	2h00	Difficulté :	Facile
Distance :	6.96km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	12m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	12m		
Point haut :	83m	Commune :	Valanjou (49670)
Point bas :	65m		



Description

Départ du Château de Gonnord, suivre le balisage **bleu**.

(D/A) Rejoignez la Place de l'Église. Longez l'église à main droite, débouchez Rue du Docteur Laulaigne et suivez-la à droite. Prendre la 1^{re} à gauche, la Rue de l'Abbé Gruget. Prenez la 1^{re} à droite et, à la fourche qui se présente immédiatement, obliquez à gauche.

(1) Quand la rue vire à gauche, engagez-vous à droite sur un sentier. Virez à droite pour traverser le ruisseau de Javoineau. Effectuez ensuite un droite-gauche pour emprunter l'Impasse du Prieuré. Traversez la D24 et suivez-la à gauche sur une vingtaine de mètres.

(2) Au calvaire, tournez à droite. Allez tout droit et ignorez tous les départs sur les côtés. Franchissez le ruisseau du Boisneau puis empruntez le premier embranchement à droite jusqu'au moulin du Gué Robert.

(3) Virez à gauche, traversez la cour et prolongez sur un chemin goudronné. Au bout, tournez à gauche puis à droite le long de D24. Après une centaine de mètres, à la Croix Blanche, empruntez à gauche le chemin pour rejoindre Moque-Souris. Poursuivez jusqu'à la D54.

(4) Prenez à gauche à l'intersection sur la D54, continuez pendant 300 m, vous passerez devant la Chapelle de Pitié, filez ensuite dans la Rue Notre-Dame-de-Pitié.

(5) Empruntez la Rue François Bernier puis tournez à gauche jusqu'à rejoindre l'Église Saint-Martin de Joué. Contournez l'église par la droite.

(6) Tournez à droite dans la Rue Beaurepaire, puis traversez la D84 pour prendre la direction de l'Impasse du Pont Valteau pendant 500 m, et aussitôt, tournez à gauche puis encore à gauche sur le Chemin de la Bouchardière. Contournez l'école puis traversez le champ jusqu'au point de départ (D/A).

Points de passages

D/A Château de Gonnord
N 47.213266° / O 0.595872° - alt. 71m - km 0

1 Départ de sentier
N 47.213781° / O 0.592342° - alt. 66m - km 0.37

2 Intersection - Calvaire
N 47.212696° / O 0.590701° - alt. 68m - km 0.58

3 Moulin du Gué Robert
N 47.215271° / O 0.580002° - alt. 74m - km 1.57

4 Intersection - Patience
N 47.222081° / O 0.595058° - alt. 74m - km 3.58

5 Église Saint-Martin de Joué
N 47.217605° / O 0.606337° - alt. 75m - km 4.61

6 Rue Beaurepaire
N 47.217008° / O 0.606737° - alt. 74m - km 4.8

D/A Château de Gonnord
N 47.21327° / O 0.595875° - alt. 71m - km 6.96

Informations pratiques

A proximité

Le Château de Gonnord : ce château fort, dont l'origine remonte au X^{ème} siècle, a connu plusieurs destructions au Moyen-Age. Le roi Charles IX y vint en 1565 et Henri IV y séjourna à plusieurs reprises. Incendié pendant la Révolution, il fut vendu comme bien national avant que les pierres ne soient utilisées pour des constructions. La façade a été classée aux Monuments Historiques en 1926. Aujourd'hui propriété communale, il abrite un jeu de boule de fort et une salle de spectacle.

Moulin du Gué Robert : Moulin à vent de type cavier, il est composé de la hucherolle de bois surmontant une tour conique dont la base est entourée d'un remblai abritant la cave. Les ailes étaient à l'origine habillées de toile. À partir de 1850, un mécanisme avec planches réglables permet d'adapter la voilure à la force des vents. Il est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1921.

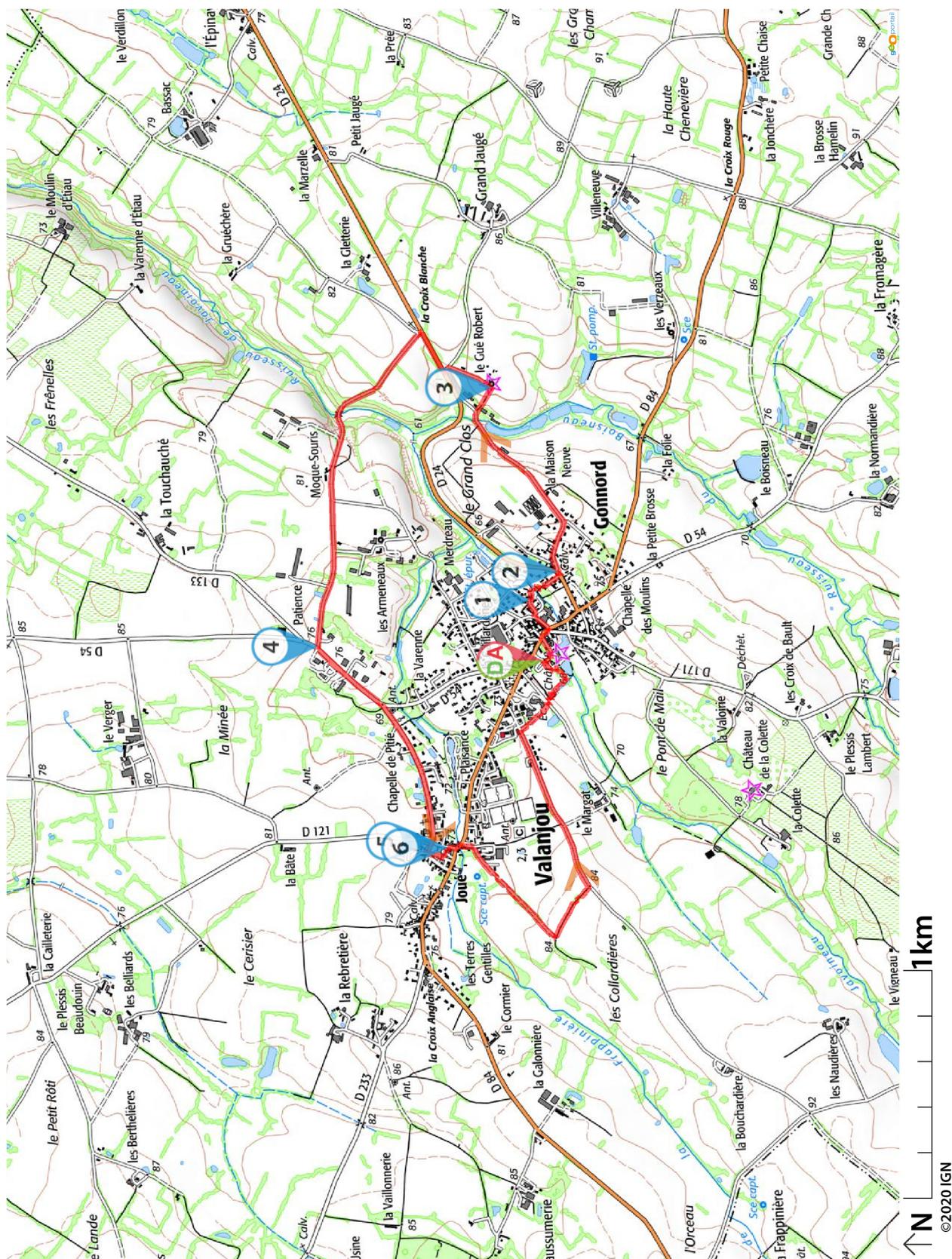
Le bois de Joué : Accordez-vous une pause dans ce joli espace boisé qui marquait la limite entre la paroisse de Joué et l'enclave de Gonnord. Il fait partie des 89 Espaces Naturels de l'Anjou, au même titre que son voisin le bois de la Frappinière. Les ENS sont des sites naturels offrant un intérêt majeur sur le plan paysager, géologique ou écologique et pour lequel le Département mène une politique de préservation et de valorisation.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-moque-souris-a-valanjou/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.